

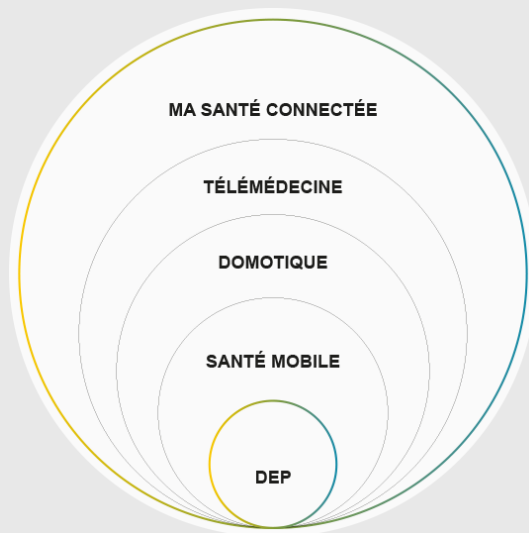


DEP: quels enjeux pour l'égalité des chances en matière de santé?

DEFINITIONS	1
DEP ET COMPETENCES EN MATIERE DE SANTE	2
FACILITATEURS	3



DÉFINITIONS



La cybersanté est définie comme «l'utilisation intégrée des TIC pour l'organisation, le soutien et la mise en réseau de tous les processus et acteurs du système de santé».

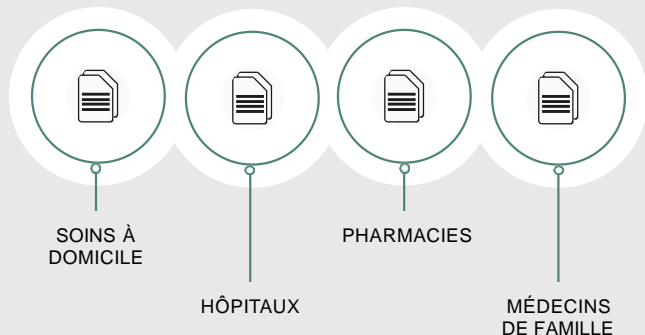
Le DEP est un «dossier virtuel» qui permet le partage des données médicales des patients.



AUJOURD'HUI

DOCUMENTATION INTERNE (SYSTÈMES PRIMAIRES DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ)

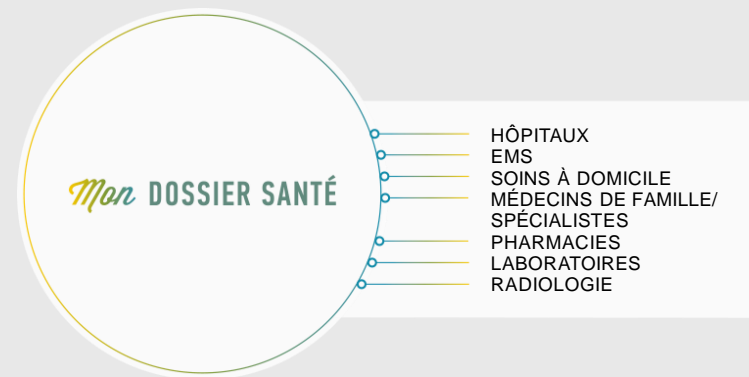
Dossier medical informatisé



DEMAIN

ÉCHANGE DE DOCUMENTS (SYSTÈMES SECONDAIRES DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ)

Dossier électronique du patient



Les compétences en matière de santé (OMS 1999) sont définies comme les aptitudes cognitives et sociales qui déterminent la motivation et la capacité des individus à **obtenir, comprendre et utiliser** des informations qui favorisent et maintiennent une bonne santé. Ces compétences en matière de santé sont en général plus faibles dans les populations vulnérables.

CHAPITRE 2

DEP ET COMPETENCES EN MATIERE DE SANTE

Obtenir

- Avec le DEP l'accès à l'information sera à priori facilité sous réserve de :
 - Connexion informatique
 - Capacité informatique et gestion du DEP

Comprendre

- La compréhension de l'information ne sera pas forcément évidente :
 - Capacité cognitive des patients (niveau socio-économique/formation, langue...)
 - Capacité de vulgarisation des professionnels de santé

Utiliser

- L'utilisation ne sera pas non plus aisée :
 - Capacité à faire le tri dans l'information mise à disposition
- L'utilisation du DEP représente en elle-même une difficulté.

Conclusion

- Selon notre point de vue :
 - Le DEP peut permettre d'améliorer les compétences en santé mais des facilitateurs doivent être déployés pour le favoriser
 - L'inverse est aussi tout autant vrai. Des compétences en santé permettraient une meilleure adhésion/appropriation au DEP.

- Faire attention à ce que les inégalités ne soient pas renforcées par le DEP.

FACILITATEURS

Stratégie cybersanté cantonale

- Promouvoir l'utilisation du DEP comme outil de partage de données de santé
- Renforcer la digitalisation de la santé là où elle apporte une plus-value
- Assurer une cohérence cantonale dans la digitalisation de la santé
- Anticiper l'impact de la transformation numérique de la santé

Stratégie cybersanté cantonale

- Renforcer la digitalisation de la santé là où elle apporte une plus-value :
 - Communiquer et former la population aux outils digitaux dans le cadre appliqué de la santé - mettre notamment l'accent sur les personnes les moins familiarisées (personnes âgées, populations vulnérables...)
 - Répondre aux mesures de la politique sanitaire avec des outils numériques quand cela est possible - notamment dans le cadre de la prévention et la promotion de la santé

Stratégie cybersanté cantonale

- Anticiper l'impact de la transformation numérique de la santé :
 - Evaluer les attentes de la population et des prestataires de soins

 - Evaluer l'impact sociologique et éthique